

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 12 février à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Sophie POLEYN (Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, , Christophe NOURRY (retardé).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Assemblées et intercommunalité :

GESTION DES ASSEMBLEES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES – REMPLACEMENT DE MME BÖRNER - comité des HALLES ET MARCHES

Il convient de procéder au remplacement de Mme Börner dans les commissions communales où elle avait été désignée pour représenter la liste Ouistreham Ecologiste et Citoyenne (liste 2 d'opposition).

M. Frenod est seul candidat.

En conséquence, sur proposition du Maire, **le Conseil municipal décide à l'unanimité** de procéder aux désignations à main levée, pour les points n°3 (délibérations 01) et n°4 (délibérations 02).

Désignation :

DEL20240212_01D

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés :27

Pour : 27

Contre :

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité M. FRENOD en remplacement de Mme Börner au sein du COMITE DES HALLES ET MARCHES, qui se compose donc des personnes suivantes :

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2024

Mairie de QUISTREHAM-RIVA-BELLA

Application agréée E-legalExtrant du Registre des Délibérations

99_DE-014-2114 04884-2024 0212-DL2024 0212_

DEL20240212_01D

Du 12 février 2024

CM1.2024

Attributions, compétences :	Constitution de la commission :
COMITE DES HALLES ET MARCHES COMMUNAUX (CHM) DEL20200602_02C - 7 membres dont le maire	
<p>Comité consultatif réuni pour la bonne gestion des marchés d'approvisionnement et tout ce qui touche aux commerçants non-sédentaires (vaut consultation du syndicat des commerçants non sédentaires) :</p> <p>Gestion des marchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définition et aménagement du périmètre des marchés (création, transfert ou suppression de marchés avant soumission au CM), - attribution des emplacements permanents <p>Règlementation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - règlement des marchés et autres occupations du domaine public, - stationnement et circulation ; - application et sanctions. <p>Tarification : révision des tarifs des droits de place.</p> <p>Gestion de la régie des droits de place : suivi de la régie en charge des marchés communaux et autres occupations du domaine public (éventuellement, organisation d'un nouveau service dévolu à cette compétence).</p> <p>Animation des marchés : politiques en faveur du développement des marchés et des rues dans leur périmètre.</p> <p>Médiation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - règlement des conflits entre commerçants non-sédentaires ; - permettre la cohabitation avec les commerçants sédentaires ; - ... 	<p>Membres de droit (le maire + 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L' élu délégué au commerce/ VP : M. MAUGER <p>5 Membres élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 élus de la majorité R. PUJOL – Th. TOLOS - A. CHAPELIER - 1 élu liste 1 opposition (14.28%) R. CHAUVOIS - 1 élu liste 2 opposition (14.28%) N . FRENOD <p>Membres extérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 représentants des commerçants non sédentaires issus GCNS14, dont le président, - 2 représentants élus des commerçants non-sédentaires titulaires, - le président de l'UCIA, - Personnel communal : régisseur, agent PM...

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le